PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AQUILIN

Séance du vendredi 4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le Conseil municipal, dûment convoqué le 31 août 2026, s'est réuni le vendredi 4 septembre 2026 à 18 heures 30, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Madame Annie LESPINASSE, maire.

Madame le Maire procède à l'appel.

Sont présents :
Annie LESPINASSE, Philippe CHERCHOULY, Patricia BEARZATTO, Jacques BLOT, Daniel DESMAISON, Lucie MAILLET VERGNAUD, Florence MERILLAC, Fanny PARADE et Alain SOUDEIX.

Absents :
Stéphane ARQUEMBOURG et Françoise PRUNIER-PETIT, cette dernière ayant donné procuration à Lucie MAILLET VERGNAUD.

Invitée :
Madame Pauline FERNANDES, secrétaire de mairie de Saint-Aquilin.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux et la secrétaire de mairie pour leur présence et propose de commencer la séance.

Elle demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance. Monsieur Daniel DESMAISON se propose. Sa candidature est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal ;
- Mise en place de rencontres avec les habitants des différents hameaux ;
- Point sur les finances de la CCIVS et les incidences sur les finances de la commune ;
- Présentation des différentes animations et projets par les vice-présidents des commissions ;
- Questions diverses.

Madame le Maire précise que plusieurs points supplémentaires ont été adressés aux conseillers municipaux par courriel le 1er septembre :

- deux demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, l'une sur le budget principal de la commune et l'autre sur le budget du multiple rural ;
- la validation des redevances pour l'occupation du domaine public communal par Orange et ENEDIS, comme chaque année ;
- une décision modificative du budget du multiple rural, rendue nécessaire par l'admission en non-valeur d'une créance qui n'avait pas été prévue au budget primitif.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

L'ajout de ces points à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal

La secrétaire de mairie étant rentrée de congés le 1er septembre, le procès-verbal de la séance précédente n'a pas pu être transmis aux conseillers municipaux.

Sa validation sera donc reportée à un prochain conseil municipal.

2. Mise en place de rencontres avec les habitants des différents hameaux

Après un large débat, le Conseil municipal préfère mettre en place des réunions publiques permettant de rencontrer les habitants autour de thématiques précises, plutôt que d'organiser dans un premier temps des rencontres distinctes dans chaque hameau.

Monsieur Jacques BLOT propose d'organiser une réunion publique à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre sur le thème de l'avenir des forêts de notre territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Point sur les finances de la CCIVS et les incidences sur les finances de la commune

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du résumé de la commission des finances de la CCIVS à laquelle elle a participé.

Le vice-président en charge des finances a, dès le début de la réunion, présenté son analyse de la situation financière de la CCIVS et annoncé qu'il manquait un million d'euros pour pouvoir réaliser les investissements décidés.

Il a proposé de répartir cette somme en fonction du nombre d'habitants et a indiqué qu'elle représenterait environ 50 € par habitant pour chaque commune.

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Aquilin contribue déjà à hauteur de 321 € par habitant, alors que la moyenne pour l'ensemble des communes s'élève à environ 219 € par habitant. Saint-Aquilin se situe donc largement au-dessus de la moyenne des communes.

Elle indique qu'elle ne connaît pas précisément le mode de calcul qui, lors de la création de la Communauté de communes, a conduit à fixer un montant aussi élevé pour Saint-Aquilin.

Elle propose donc de demander des explications sur le mode de calcul ayant conduit à fixer ce montant pour Saint-Aquilin, ainsi que sur les possibilités de révision des attributions de compensation (AC), sur la base d'un diagnostic objectif et contradictoire des ressources et des charges transférées.

Un large débat s'instaure au sein du Conseil municipal.

Les conseillers municipaux souhaitent notamment comprendre pourquoi la commune de Saint-Aquilin acquitte actuellement une attribution de compensation correspondant à 321 € par habitant,

montant supérieur à la moyenne des communes de la CCIVS, qui s'établit à environ 219 € par habitant.

Ils considèrent qu'avant d'envisager une contribution supplémentaire de 50 € par habitant, il est nécessaire de comprendre les raisons de cet écart et les modalités qui ont conduit à fixer le montant actuellement supporté par la commune.

À l'unanimité, le Conseil municipal demande donc que des explications précises soient apportées sur le mode de calcul de l'attribution de compensation de Saint-Aquilin et sur les raisons pour lesquelles la commune se situe à ce niveau de contribution par habitant.

Le Conseil municipal souhaite disposer de ces éléments avant de se prononcer sur une éventuelle contribution supplémentaire de 50 € par habitant.

Madame le Maire prend acte de cette demande et indique qu'elle sollicitera ces explications auprès de la CCIVS.

4. Admissions en non-valeur

Madame Pauline FERNANDES donne lecture des demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable public.

Ces demandes concernent des produits irrécouvrables :

- sur le budget principal de la commune, pour un montant de 2 514,36 € ;
- sur le budget du multiple rural, pour un montant de 1 130,82 €.

Elle précise que, dans les deux cas, il s'agit de recettes de loyers non encaissées au titre d'exercices antérieurs à 2019.

Madame le Maire soumet ces propositions au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur.

5. Validation de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par Orange

Madame le Maire rappelle que le décret du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques ainsi que les modalités de calcul de la redevance correspondante.

Pour l'année 2026, compte tenu des longueurs d'artères souterraines et aériennes en kilomètres ainsi que de l'emprise au sol en mètres carrés, le montant de la redevance s'élève à 1 621,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le montant de la redevance due par Orange au titre de l'année 2026.

6. Validation de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par ENEDIS

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité a été revalorisé à la suite de l'évolution de la réglementation.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le plafond de la redevance est fixé à une somme forfaitaire de 245 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le montant de la redevance due par ENEDIS.

7. Décision modificative du budget primitif du multiple rural

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la demande du Service de gestion comptable concernant validation des demandes en non valeur , il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 6542 – Créances éteintes, afin de permettre la prise en charge d'un mandat d'un montant de 1 130,82 €, correspondant à la non valeur des loyers non encaissés au titre d'exercices antérieurs à 2019.

Afin d'assurer le financement de cette admission en non-valeur, Madame le Maire propose :

- de débiter le compte 61521 d'un montant de 1 130,82 € ;
- de créditer le compte 6542 – Créances éteintes pour un montant de 1 130,82 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

8. Présentation des différentes animations et projets par les vice-présidents des commissions

Chaque commission présente un point sur les projets en cours.

Commission Vie sociale

La commission présente les différentes démarches entreprises avec l'ASEPT pour la mise en place de séances de Form'Bien-Être destinées aux personnes de plus de 55 ans.

Les séances débuteront au mois d'octobre et se dérouleront dans le tiers-lieu. Un contact a déjà été pris avec le café associatif.

Les visites auprès des personnes vulnérables sont également en cours de mise en place.

La commission fait également part de quelques difficultés rencontrées dans les relations avec le CIAS. La vice-présidente de la commission doit rencontrer la responsable du CIAS afin de préciser que la commune souhaite faciliter les liens entre le CIAS et les personnes les plus vulnérables de la commune.

Commission Communication

La commission se déclare satisfaite des retours des associations, qui participent activement à la communication communale et transmettent régulièrement les informations concernant aussi bien les bilans des manifestations passées que les projets à venir.

Commission voirie

Philippe Cherchouly informe le conseil qu'un forestier, M. Delord, a fait savoir qu'une importante coupe de bois devait être réalisée prochainement sur le secteur de Lambertie. Il s'agit de parcelles de pins arrivés à maturité ainsi que d'une parcelle de feuillus. Il précise qu'il ne s'agit pas de coupes rases.

Afin d'anticiper les éventuelles incidences de ces travaux sur la voirie communale, Philippe Cherchouly, Alain Soudeix et Jacques Blot ont effectué un état des lieux des chemins et des routes susceptibles d'être empruntés par les véhicules forestiers. M. Julien Grandcoing, responsable du pôle technique de la Communauté de communes, s'est également déplacé afin d'apporter son expertise en matière de voirie.

Les coupes devraient se dérouler à partir de la fin du mois de septembre et au cours du mois d'octobre.

Commission Environnement et Biodiversité

La commission présente les premières réflexions engagées autour d'un **projet de développement durable et de résilience territoriale**.

Jacques Blot et Alain Soudeix exposent leurs réflexions à travers un diaporama. Après avoir défini ce qu'est une forêt, ils présentent les grands principes de son fonctionnement, notamment le rôle des sols et de leurs composantes vivantes.

L'architecture de la forêt, sa diversité et la diversité des classes d'âges constituent des éléments essentiels à son bon fonctionnement bioclimatique. Elles permettent également de réduire les risques sanitaires, les effets des tempêtes ainsi que les risques d'incendie. Une forêt fonctionnelle contribue par ailleurs à améliorer le contexte climatique local et les ressources en eau. L'assec du Salembre est notamment présenté comme pouvant être en partie lié à l'état et à la composition des massifs forestiers.

Il est constaté que les forêts du territoire ne présentent pas toujours ces caractéristiques et sont principalement composées de taillis de châtaigniers, avec une canopée insuffisante, ce qui peut contribuer au dépérissement observé dans certains secteurs.

Dans les espaces non gérés depuis un certain temps, plusieurs espèces réapparaissent progressivement, notamment l'alisier, le cormier, le hêtre et le tilleul. Bien que ces essences présentent un intérêt industriel limité, elles jouent un rôle important dans le fonctionnement de la forêt et présentent également des caractéristiques techniques intéressantes pour le bois. Si leur

intérêt économique industriel est limité, leur utilisation à l'échelle des territoires reste possible. Plusieurs structures locales ont développé des activités autour de ces essences.

La réflexion porte ainsi sur l'avenir des forêts du territoire, avec l'idée de privilégier une **foresterie diversifiée à couvert continu**, orientée vers la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage, plutôt qu'une industrialisation des forêts. Une première expérience de revitalisation forestière est proposée sur un secteur du territoire communal.

La commission souligne également la nécessité de réaliser au préalable un diagnostic global du territoire, portant notamment sur la forêt, l'agriculture, les sols, la ressource en eau et la biodiversité, en associant les élus et les acteurs locaux. Plusieurs pistes d'action sont envisagées, notamment autour de la gestion et de la revitalisation forestière, de l'alimentation locale, de la prévention des risques naturels et du développement de circuits de randonnée.

La commission présente enfin le projet d'une **réunion publique consacrée à l'avenir de nos forêts et de notre territoire**.

Après échanges entre les élus, l'assemblée décide à l'unanimité d'organiser cette réunion publique à la fin du mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures**.

Le Maire
Annie DUTILH LESPINASSE

Le secrétaire de séance
Daniel DESMAISON

MAIRIE de SAINT-AQUILIN
R.F.
(Dordogne)